



Figure 316 : Photographie de la limite ouest du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 317 : Photographie de la limite est du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

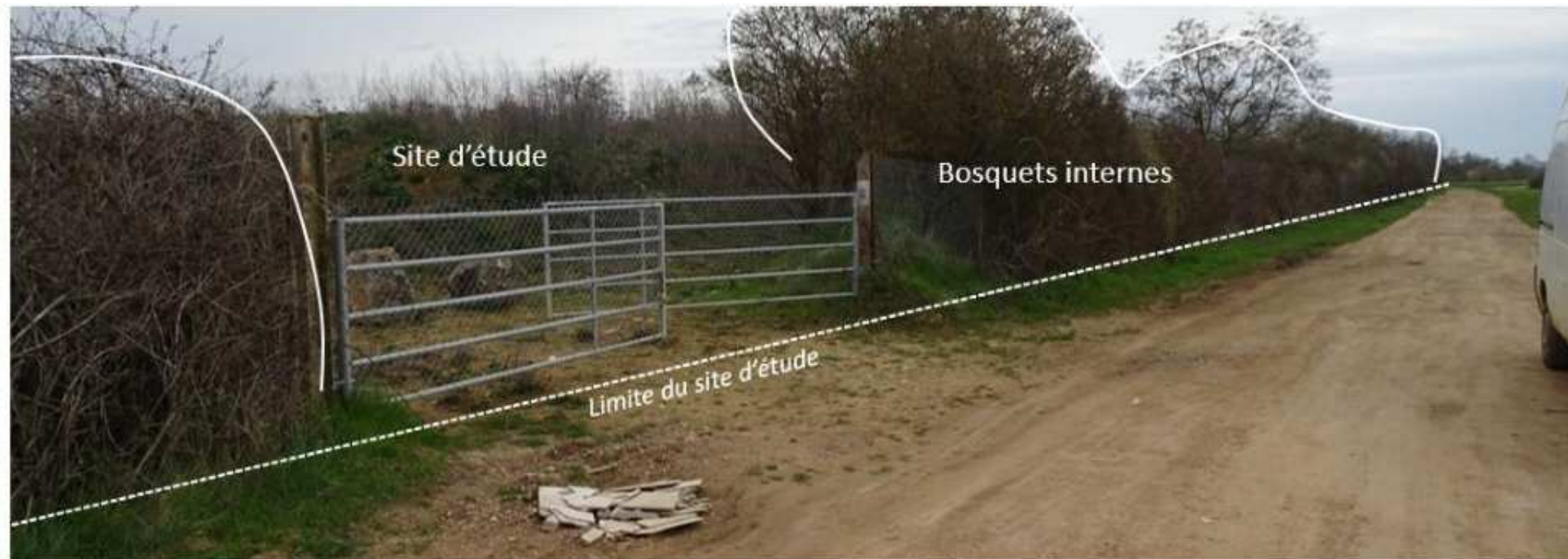


Figure 318 : Photographie de la limite sud du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)



Figure 319 : Photographie de la limite nord du site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

### V. 5. 3. Les accès au site d'étude

Il est possible de se rendre facilement dans le site d'étude grâce au portail d'entrée qui se trouve le long du chemin empierré, qui permet de rejoindre l'espace de loisir « Beaune – Côté Plage ».



Figure 320 : Photographie de l'unique entrée permettant de se rendre dans le site d'étude  
(Crédit photo : NCA Environnement)

**Il s'agit de l'unique entrée permettant de se rendre dans le site d'étude. Actuellement, ce dernier est donc facilement accessible, bien que la friche se trouvant sur sa partie nord soit difficilement prospectable en l'état.**



Figure 321 : Carte de la composition du site d'étude

#### V. 5. 4. Synthèse des sensibilités paysagères concernant le site d'étude

##### Analyse des enjeux

*Le site d'étude dont l'emprise se limite à 4,7 hectares présente plusieurs structures paysagères. La principale d'entre elles est dessinée par une surface enherbée relativement peu développée, qui semble investir peu à peu un espace remblayé. Cette couverture investit la portion la plus haute du site d'étude, et son parcours permet à l'observateur de surplomber les alentours. La visibilité d'éléments se trouvant dans l'AEI et au-delà témoigne de la lisibilité de la parcelle depuis l'extérieur.*

*Le nord du site d'étude est occupé par une friche arbustive dont la densité rend sa prospection difficile. Le gabarit des essences qui la composent ne permet pas de classer cette partie comme étant remarquable, mais la conservation de ses éléments arbustifs périphériques pourrait conforter l'intégration du projet dans son environnement.*

*Enfin, deux bosquets viennent cadrer l'entrée du site d'étude. Ils diffèrent de la friche par la diversité des essences présentes et par leur volume. Ils représentent la sensibilité apparente du site d'étude, puisque ce volume végétal permet de limiter les visibilités de l'intérieur du site d'étude depuis le sud.*

*Autrement, le site d'étude ne présente pas d'autres caractéristiques paysagères le rendant intéressant. Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant le site d'étude est :*

|             |             |               |         |       |            |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | <b>Faible</b> | Modérée | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|

#### V. 6. Analyse des vues potentielles vers le site d'étude

Les contextes de toutes les aires d'étude ayant été analysés, nous avons pu déterminer les lieux d'où le site d'étude serait potentiellement visible. Après s'être rendu au pied des monuments historiques référencés, il est confirmé qu'aucune percée visuelle ne permet d'apercevoir les parcelles visées pour l'implantation du projet de centrale photovoltaïque au sol depuis ces monuments.

A l'échelle du territoire d'étude, il existe des possibilités d'apercevoir le site d'étude depuis l'environnement extérieur. Cela reste malgré tout limité grâce aux faits suivants qui ont été mis en évidence précédemment :

- Topographie défavorable à l'appréciation du site d'étude ;
- Boisements et maillage bocager soutenu.

Cependant, il a été remarqué que le site d'étude est visible à plusieurs reprises depuis l'AEI. Les vues depuis lesquelles le site d'étude est partiellement visible sont présentées ci-dessous.

La force de la sensibilité est déterminée suivant l'évaluation de plusieurs critères :

- **La thématique traitée** : zone d'habitation, lieu de travail, axe routier ... Les sensibilités ne sont pas les mêmes suivant la thématique abordée ;
- **La distance entre le site d'étude et l'observateur** : plus elle sera grande, moins le site d'étude aura de chance d'être prégnant dans le paysage ;
- **La fréquentation du lieu** : plus le lieu sera fréquenté, plus le projet sera perçu par un public important ;
- **La qualité paysagère de la vue** ;
- **La proportion du site d'étude dans la vue** : celle-ci est en lien direct avec la distance entre le site d'étude et l'observateur.

**Vue n°1 – Depuis le chemin qui dessert le site d'étude**



**Localisation** : Chemin de Pommard, Bligny-lès-Beaune

| Thématique                    | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu                 | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|-------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------|--|
| Circulation / Chemin empierré | 3 m                      | Modérée / Forte (en période estivale) | Bonne             | Très forte                                 |



**Force de la sensibilité**

|             |             |        |         |              |            |
|-------------|-------------|--------|---------|--------------|------------|
| Négligeable | Très faible | Faible | Modérée | <b>Forte</b> | Très forte |
|-------------|-------------|--------|---------|--------------|------------|

**Vue n°2 – Depuis le chemin de la Croix blanche qui dessert le village de Bligny-lès-Beaune**



**Localisation** : Chemin de la Croix blanche, Bligny-lès-Beaune

| Thématique   | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|--|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| Circulation / Chemin<br>empierreé<br><br>Loisir et tourisme /<br>Itinéraire cyclable | 95 m                     | Faible                | Bonne             | Forte                                      |



**Force de la sensibilité**

|             |             |        |                |       |            |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | Faible | <b>Modérée</b> | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|

**Vue n°3 – Depuis le nord de la voie verte qui permet de rejoindre le centre de Beaune**



**Localisation** : Chemin empierré, Beaune

| Thématique   | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu                 | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|--|--------------------------|---------------------------------------|-------------------|--|
| Circulation / Chemin empierré<br>Sport et loisir / Itinéraire cyclable | 250 m                    | Modérée / Forte (en période estivale) | Bonne             | Faible                                     |



**Force de la sensibilité**

|             |             |               |         |       |            |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | <b>Faible</b> | Modérée | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|

**Vue n°4 – depuis le chemin empierré qui rejoint le site d'étude par l'ouest**



**Localisation** : Chemin de Pommard, Bligny-lès-Beaune

| Thématique                    | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| Circulation / Chemin empierré | 395 m                    | Faible                | Bonne             | Faible                                     |



**Force de la sensibilité**

|             |             |               |         |       |            |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | <b>Faible</b> | Modérée | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|

**Vue n°5 – Depuis la route qui dessert l'espace de loisir « Beaune – Côté Plage »**



**Localisation** : Route secondaire, Beaune

| Thématique                     | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu                 | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|--------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------|--|
| Circulation / Route secondaire | 550 m                    | Modérée / Forte (en période estivale) | Bonne             | Faible                                     |



**Force de la sensibilité**

|             |             |               |         |       |            |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | <b>Faible</b> | Modérée | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|

| <b>Vue n°6 – Depuis la voie ferrée</b> |  |                          |                       |                   |  |
|--|--|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
|  | <b>Localisation : Voie ferrée, Bligny-lès-Beaune</b> |                          |                       |                   |  |
|  | Thématique   | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|  | Circulation / Voie ferrée                            | 390 m                    | Moyenne               | Bonne             | Faible                                     |


  

|                                |             |             |               |         |       |            |
|--------------------------------|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|
|                                |             |             |               |         |       |            |
| <b>Force de la sensibilité</b> | Négligeable | Très faible | <b>Faible</b> | Modérée | Forte | Très forte |

| Vue n°7 – Depuis la route départementale D 18 |   |                          |                       |                   |  |
|---|---|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
|   | Localisation : Route départementale D 18, Bligny-lès-Beaune |                          |                       |                   |  |
|   | Thématique  | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|   | Circulation / Route principale                              | 400 m                    | Forte                 | Bonne             | Faible                                     |

|                                |             |             |               |         |       |            |
|--------------------------------|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|
| <b>Force de la sensibilité</b> | Négligeable | Très faible | <b>Faible</b> | Modérée | Forte | Très forte |
|--------------------------------|-------------|-------------|---------------|---------|-------|------------|

| Vue n°8 – Depuis la route départementale D 1074                                   |                          |                       |                   |  |
|---|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
|  |                          |                       |                   |  |
| Localisation : Route départementale D 1074, Beaune                                |                          |                       |                   |  |
| Thématique  | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
| Circulation / Route principale  | 300 m                    | Très forte            | Bonne             | Faible                                     |



|                         |             |             |        |         |       |            |
|-------------------------|-------------|-------------|--------|---------|-------|------------|
| Force de la sensibilité | Négligeable | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte |
|                         |             |             |        |         |       |            |

**Vue n°9 – Depuis l'entrée de l'étang privé qui jouxte le site d'étude**



**Localisation :** Etang privé, Bligny-lès-Beaune

| Thématique                    | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| Sport et loisir / Etang privé | 5 m                      | -                     | Bonne             | Moyenne                                    |



**Force de la sensibilité**

|             |             |        |                |       |            |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | Faible | <b>Modérée</b> | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|

**Vue n°10 – Depuis les habitations de la frange nord du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune**



**Localisation** : Maison desservie par l'allée du Creux Chaumont, Bligny-lès-Beaune

| Thématique                         | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| Lieu de vie / Quartier résidentiel | 500 m                    | -                     | Bonne             | Faible                                     |



**Force de la sensibilité**

|             |             |        |                |       |            |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | Faible | <b>Modérée</b> | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|

**Vue n°11 – Depuis les habitations de la rue de la Croix blanche**



**Localisation** : Rue de la Croix blanche, Bligny-lès-Beaune

| Thématique                         | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| Lieu de vie / Quartier résidentiel | 520 m                    | -                     | Bonne             | Faible                                     |



**Force de la sensibilité**

|             |             |        |                |       |            |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|
| Négligeable | Très faible | Faible | <b>Modérée</b> | Forte | Très forte |
|-------------|-------------|--------|----------------|-------|------------|

|   | <b>Vue n°12 – Depuis le parcours du chemin blanc qui longe la voie ferrée, compris au sein du bien UNESCO</b> |                          |                       |                   |
|---|---|--------------------------|-----------------------|-------------------|
|   | <b>Localisation : Chemin empierré, Bligny-lès-Beaune</b>  |                          |                       |                   |
|   | Thématique  | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère |
| Circulation / Chemin empierré<br>Patrimoine protégé / bien UNESCO | 200 m   | Très faible              | Bonne                 | Faible            |



|                                |             |             |        |         |       |            |
|--------------------------------|-------------|-------------|--------|---------|-------|------------|
| <b>Force de la sensibilité</b> | Négligeable | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte |
|                                |             |             |        |         |       |            |

| Vue n°13 – Depuis les hauteurs de Beaune                           |                          |                       |                   |  |
|--|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
| <b>Localisation</b> : Chemin des Montrenevots, Beaune              |                          |                       |                   |  |
| Thématique   | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
| Circulation / Route secondaire<br>Patrimoine protégé / bien UNESCO | 2,8 km                   | Faible                | Remarquable       | Négligeable                                |



|                                |                    |             |        |         |       |            |
|--------------------------------|--------------------|-------------|--------|---------|-------|------------|
| <b>Force de la sensibilité</b> | <b>Négligeable</b> | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte |
|--------------------------------|--------------------|-------------|--------|---------|-------|------------|

| Vue n°14 – Depuis les hauteurs de Pommard |  |                          |                       |                   |  |
|---|--|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
|   | Localisation : Route de la Refène, Pommard   |                          |                       |                   |  |
|   | Thématique   | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|   | Circulation / Route secondaire<br><br>Patrimoine protégé / bien UNESCO et Eglise saint-Pierre et Saint-Barthélemy de Pommard | 2,8 km                   | Faible                | Remarquable       | Négligeable                                |



|                         |             |             |        |         |       |            |
|-------------------------|-------------|-------------|--------|---------|-------|------------|
| Force de la sensibilité | Négligeable | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte |
|                         |             |             |        |         |       |            |

| Vue n°15 – Depuis les hauteurs de Volnay |  |                          |                       |                   |  |
|--|--|--------------------------|-----------------------|-------------------|--|
|  | Localisation : Rue de la Chapelle, Volnay  |                          |                       |                   |  |
|  | Thématique   | Distance du site d'étude | Fréquentation du lieu | Qualité paysagère | Proportion du site d'étude dans le paysage |
|  | Circulation / Route secondaire<br><br>Patrimoine protégé / bien UNESCO et Chapelle de Volnay | 3,7 km                   | Faible                | Remarquable       | Négligeable                                |



|                                |                    |             |        |         |       |            |
|--------------------------------|--------------------|-------------|--------|---------|-------|------------|
| <b>Force de la sensibilité</b> | <b>Négligeable</b> | Très faible | Faible | Modérée | Forte | Très forte |
|--------------------------------|--------------------|-------------|--------|---------|-------|------------|

## V. 7. 2. Le choix de l'implantation du projet d'un point de vue visuel

### V. 7. Synthèse générale et préconisations

#### V. 7. 1. Le choix de l'implantation du projet en termes d'occupation du sol et d'image

##### V. 7. 1. 1. La localisation du site d'étude

La topographie du territoire sur lequel s'implante le site d'étude ainsi que son caractère ouvert (qualifiés par une succession de vignobles qui s'appuient sur des coteaux) sont favorables à une visibilité du site d'étude depuis l'ouest l'AEE. En effet, les Hautes Côtes se situent sur cette localité et offrent des vues plongeantes en direction du site d'étude. Leur parcours représente l'éventuelle visibilité du projet depuis le bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO : les Climats du vignoble de Bourgogne. Cependant, malgré les forts enjeux paysagers et patrimoniaux qui définissent ce périmètre protégé, il a été vu que la composition du site d'étude n'est pas visible dans les détails à l'œil nu. Cela s'explique par la faible emprise des parcelles du projet et par l'éloignement de l'observateur qui leur fait front. Ainsi, la qualité paysagère du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne sera pas compromise par la réalisation de ce projet solaire à échelle humaine. A noter que, malgré la proximité du centre historique de Beaune avec le site d'étude, l'ensemble des éléments patrimoniaux qui le qualifient ne rentre pas en interaction avec les parcelles du projet. Cela s'explique par la densité du tissu urbain de la sous-préfecture qui vient contraindre les champs de visibilité de toute part lors de la découverte de son patrimoine.

Le site d'étude se trouve dans un environnement partagé entre plaines cultivées, terres viticoles et espaces urbanisés. Il se trouve à la rencontre de ces structures paysagères et le parcours de ses abords traduit cette grande diversité d'usage. Cela se traduit par les fonctions qu'occupent les aménagements de proximité, comme l'espace de loisir de « Beaune – Côté Plage », l'itinéraire cyclable qui le dessert, la zone industrielle qui marque le nord de l'AEE ou encore la proximité du tissu urbain de Bligny-lès-Beaune. Cet environnement complexe inclut une visibilité du site d'étude à plusieurs reprises, dont les sensibilités dépendent essentiellement des thématiques visées.

Par sa proximité avec la sous-préfecture de la Côte-d'Or, le territoire d'étude inclut de nombreux éléments qui témoignent de l'anthropisation du paysage. La succession des vignobles et les exploitations associées, la proximité de zones industrielles et l'étalement urbain de la ville indiquent l'artificialisation notable des paysages par l'homme. Les grands axes de circulation appuient également ce constat, puisque l'autoroute A6, une voie ferrée et plusieurs routes départementales importantes traversent le territoire d'étude. Cette anthropisation peut conforter la mise en place du projet solaire de Bligny-lès-Beaune en incluant des aménagements favorables à son intégration dans cet environnement riche.

##### V. 7. 1. 2. La nature du site d'étude

Le site d'étude s'étend sur 4,7 hectares. Il se dessine principalement sur deux structures paysagères distinctes : un espace principalement enherbé qui s'étend au sud et une friche arbustive au nord. La première prend place sur la partie surélevée du site d'étude qui traduit le remblai de l'ancienne décharge. Elle ne présente pas d'intérêt paysager particulier, mais cette position surélevée accroît sa visibilité depuis l'extérieur.

La friche arbustive n'inclut pas non plus d'éléments paysagers remarquables. Cependant, le volume végétal qu'elle comprend, peut être une opportunité de filtrer la visibilité du projet depuis l'extérieur en conservant les sujets périphériques.

Enfin, le site d'étude inclut quelques bosquets sur sa frange sud qui comprennent des essences arbustives développées. Ces dernières permettent de filtrer la composition des parcelles du projet depuis le sud et sont donc une sensibilité apparente de la composition du site d'étude.

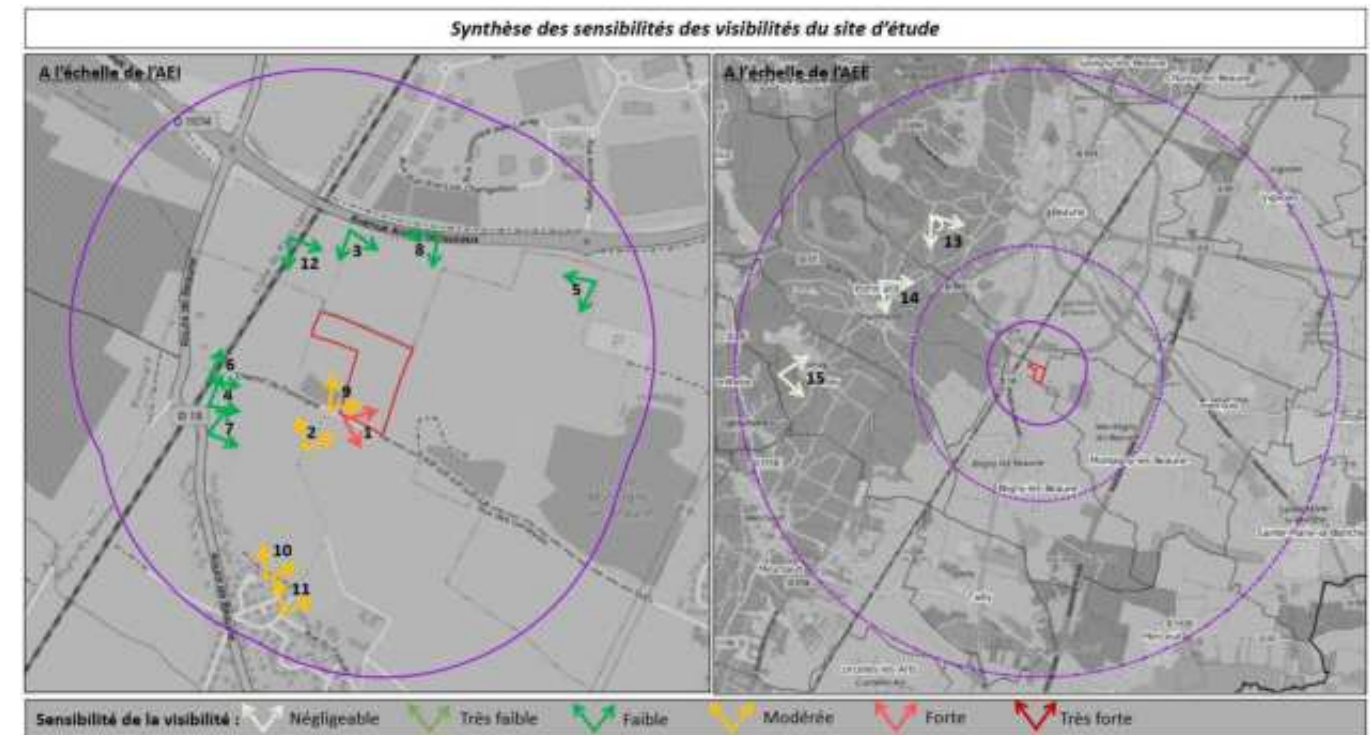


Figure 322 : Carte de synthèse des sensibilités des visibilitées du site d'étude

L'analyse fine des intervisibilités à l'échelle des aires d'étude éloignées et rapprochées, montre une faible visibilité des parcelles visées pour l'implantation du projet. Cependant, il a été vu que la topographie des Hautes Côtes, présentes au nord-ouest de l'AEE, favorise l'ouverture des paysages en direction du site d'étude. Malgré cela, l'emprise de ce dernier est trop petite et trop éloignée pour que son évolution puisse porter atteinte aux panoramas visibles depuis cette aire d'étude. Pour ces raisons, une sensibilité « négligeable » leur a été attribuée.

Cependant, concernant l'aire d'étude immédiate (AEI), les sensibilités oscillent de « faible » à « forte ». La plus importante d'entre elles représente le passage d'un chemin empierré, à l'usage de circulation et de loisir, qui longe la frange sud du site d'étude en desservant « Beaune – Côté Plage ». Cet axe est fortement fréquenté par les cyclistes et piétons en période estivale et son image se rattache à l'espace de loisirs qu'elle dessert, justifiant sa forte sensibilité quant à la réalisation du projet solaire. Concernant les sensibilités modérées, elles concernent l'étang privé voisin du site d'étude, un chemin empierré de proximité ainsi que les habitations situées sur la frange nord du village de Bligny-lès-Beaune. Des mesures paysagères devront être prises afin de favoriser l'intégration du projet solaire dans ce milieu fréquenté par un public varié.

### V. 7. 3. Les forces et les sensibilités du territoire d'étude

#### V. 7. 3. 1. Les forces

- Le patrimoine protégé du territoire d'étude ne présente pas de sensibilité notable vis-à-vis du projet solaire ;
- L'image anthropique du territoire d'étude est visible à l'échelle de l'ensemble des aires d'étude par l'inclusion de zones d'activité et d'axes de circulation importants (voie ferrée et autoroute) ;
- Le site d'étude est très peu visible depuis la totalité des aires d'étude hors AEI ;
- L'emprise limitée du site d'étude est sujette à la conception d'un projet à taille humaine.

#### V. 7. 3. 2. Les sensibilités

Le site d'étude et ses alentours présentent plusieurs sensibilités, à savoir :

- La proximité du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Les Climats du vignoble de Bourgogne) et l'inclusion du site d'étude dans sa zone tampon : cela peut contraindre la conception du projet, malgré la démonstration d'une sensibilité « très faible » de ce périmètre protégé ;
- Le passage d'une voie empierrée, fréquentée par des piétons et cyclistes, desservant « Beaune – Côté Plage » longeant la frange sud du site d'étude : il est nécessaire de prendre en compte cette proximité afin de concevoir un projet qui s'intégrera dans cet environnement fréquemment traversé ;
- Les visibilité du site d'étude depuis les habitations de la frange nord du village de Bligny-lès-Beaune : elles devront être prises en compte dans la conception du projet afin de limiter la modification de cet environnement vécu ;
- L'inclusion des bosquets arbustifs sur la frange sud du site d'étude : ces éléments volumineux filtrent actuellement la visibilité des parcelles, ce qui justifie l'intérêt de les conserver dans la mise en place du projet.

### V. 7. 4. Quelques préconisations

Une partie des préconisations proposées à ce stade de l'étude a surtout pour vocation de préserver l'ensemble des atouts existants et d'intégrer le projet solaire dans cet environnement complexe, patrimonial et quotidiennement fréquenté. Ainsi, il est proposé de :

- Conserver les bosquets et éléments arbustifs périphériques du site d'étude afin de conserver un filtre visuel existant ;
- Compléter ces linéaires par la plantation d'essences locales pour accentuer la dissimulation du projet depuis l'extérieur ;
- Limiter la hauteur des structures solaires pour maîtriser la prégnance de l'ouvrage dans son environnement proche ;
- Travailler l'aspect des éléments connexes à la centrale solaire (bâtiments, clôture, portail ...) en s'inspirant du vocabulaire paysager des alentours (en privilégiant l'habillage bois, par exemple) ;
- Proposer un parcours de découverte autour du projet en implantation un chemin périphérique qui permettrait de faire le tour de l'ouvrage ;
- Agrémenter cet itinéraire par la mise en place d'aménagements venant l'intégrer dans l'itinéraire cyclable qui longe sa limite (panneaux pédagogiques, stationnement vélo, bancs ...).
- Communiquer sur le projet auprès des usagers de l'espace (riverains, promeneurs, usagers de « Beaune – Côté Plage »...) tout au long de la vie du projet afin de favoriser son acceptabilité au sein du paysage local.

### V. 7. 5. Analyse des sensibilités

Récapitulatif des sensibilités paysagères et patrimoniales associées à chaque aire d'étude

| Aire d'étude                         | Sensibilité |
|--------------------------------------|-------------|
| Aires d'étude éloignée et rapprochée | Négligeable |
| Aire d'étude immédiate               | Modérée     |
| Site d'étude                         | Faible      |

#### Analyse des enjeux

**Actuellement, le site d'étude s'intègre correctement dans cet environnement à la croisée de vignobles, cultures, et zones urbanisées. Il reste cependant remarquable par son allure topographique qui le place en position dominante et par sa friche tranchant avec la culture des parcelles environnantes.**

**Il a été vu que, malgré l'appréciation de paysages favorables ouverts à la visibilité du site d'étude, ce dernier ne sera pas influent sur les paysages visibles au-delà de l'AEI. De ce fait, la forte patrimonialité du territoire d'étude (représentée par le bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, par la cité de Beaune et par plusieurs SPR) ne sera pas influencée de manière significative par la mise en place du projet.**

**Enfin, le parc photovoltaïque sera essentiellement visible depuis le parcours de l'aire d'étude immédiate. Il a été vu que les principales sensibilités concernent la proximité de cheminements desservant « Beaune – Côté Plage » et celle des habitations de la frange nord de Bligny-lès-Beaune. Afin d'intégrer le projet dans cet environnement complexe et quotidiennement fréquenté, il est primordial de mettre en place des mesures qui favorisent la dissimulation visuelle de l'ouvrage tout en valorisant sa nature auprès de l'itinéraire cyclable de proximité. Autrement, les autres voies de circulation qui permettent d'apprécier le site d'étude présentent une emprise de ce dernier modérée, diminuant ainsi la sensibilité les concernant. Malgré l'ouverture parfois notable du site d'étude sur son environnement proche, il est à noter qu'il n'est pas possible de percevoir le site d'étude depuis la zone de loisir de « Beaune – Côté Plage ».**

**L'impact paysager que pourra avoir le projet sur le paysage peut être davantage limité, à condition de mettre en place les préconisations précédemment citées qui favoriseront l'intégration du projet dans cet environnement diversifié et patrimonial.**

## VI. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet a permis de caractériser le contexte environnemental du site d'étude de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bligny-lès-Beaune, au niveau humain, physique, biodiversité et paysager. Il est à présent possible de dégager les enjeux existants.

Pour rappel, un enjeu représente une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »<sup>9</sup>. La notion d'enjeu est indépendante du projet : il a une existence en dehors de l'idée même du projet. Il est apprécié par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.

Ainsi, pour l'ensemble des thèmes développés dans ce chapitre, les enjeux ont été appréciés et hiérarchisés de la façon suivante :

Tableau 74: Code couleur pour la hiérarchisation des enjeux

|                   |                     |             |        |        |      |           |
|-------------------|---------------------|-------------|--------|--------|------|-----------|
| Valeur de l'enjeu | Nul/<br>Négligeable | Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort |
|-------------------|---------------------|-------------|--------|--------|------|-----------|

Le tableau suivant présente la synthèse de l'analyse et de la hiérarchisation des enjeux.

Cette analyse des enjeux permettra d'identifier les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dont la description correspond au *Chapitre 7 : « Etat initial de l'environnement » et Évolutions*.

<sup>9</sup> Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Tableau 75 : Synthèse des enjeux sur les milieux humains et physiques

| Thème / Sous-thème                       | Enjeu   | Valeur de l'enjeu | Justifications   |
|--|---|-------------------|--|
| <b>ENVIRONNEMENT HUMAIN</b>              |   |                   |  |
| Population, démographie et logement      | La population de la commune de Bligny-lès-Beaune est faible (1 239 habitants en 2019) et en augmentation depuis 1982. Elle accueille majoritairement des habitants d'âge supérieur à 45 ans, mais toutes les tranches d'âges sont présentes sur son territoire. Les logements ont connu une forte croissance avec principalement une augmentation des résidences principales et des résidences secondaires. L'habitation la plus proche se situe à 303 m à l'ouest du site d'étude.<br>L'enjeu peut être qualifié de faible.  | Faible            | Au sein de la commune on constate une augmentation du nombre d'habitants ainsi que de logements. L'habitation la plus proche se situe à 303 m du site d'étude.   |
| Activités socio-économiques              | La commune de Bligny-lès-Beaune présente un taux de chômage en augmentation, inférieur à celui de la zone d'emploi de Beaune et du département de la Côte-d'Or. Le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergements, et restauration est celui qui compte le plus d'établissements fin 2020. La commune présente des commerces et services de proximité et un lieu d'enseignement. Bligny-lès-Beaune propose plusieurs associations sur son territoire (environ 20). Il s'agit d'une commune rurale dynamique. L'enjeu est faible.  | Faible            | Le taux de chômage est en augmentation et quelques activités sont proposées sur la commune. Bligny-lès-Beaune est une commune rurale dynamique.  |
| Patrimoine culturel                      | Un seul monument historique est recensé sur la commune de Bligny-lès-Beaune. Il s'agit de l'Église de Bligny-lès-Beaune, situé à 1,5 km du site d'étude. Aucun site classé, site inscrit ou SPR ne se trouve à moins de 1,5 km du site d'étude. Le site d'étude est localisé dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA de Bligny-lès-Beaune). D'après la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, aucun site archéologique n'est recensé à proximité du site d'étude, cependant une prescription de prévention archéologique pourra être demandée.<br>L'enjeu du patrimoine archéologique peut être qualifié de faible. | Faible            | Absence de monument historique à moins de 1,5 km du site d'étude.<br>Absence de site classé, inscrit, ou SPR n'est situé à moins de 1,5 km du site d'étude.<br>Le site d'étude est au sein d'une ZPPA (possible prescription de diagnostic archéologique). |
| Tourisme et loisirs                      | Bligny-lès-Beaune dispose de deux hébergements touristiques (une chambre d'hôte et un gîte). Le plus proche du site d'étude est un gîte situé à 1,2 km au sud-est sur la commune de Montagny-lès-Beaune. Deux sentiers de randonnées (pédestre et piste cyclable) longent les limites ouest et sud du site d'étude.<br>L'enjeu est modéré.  | Modéré            | Deux sentiers de randonnée (pédestre et cyclable) longent les limites du site d'étude.   |
| Occupation des sols                      | La commune est principalement composée de territoires agricoles (67,3%). Les territoires artificialisés représentent quant à eux 17,9% et les forêts et milieux semi-naturels représentent 14,4% du territoire communal. Les surfaces en eau sont les moins représentées à l'échelle communale (0,4%).<br>L'enjeu est faible car le site d'étude représente seulement 0,7% de la surface communale.   | Faible            | La commune est majoritairement composée de surfaces agricoles. Le site représente 0,7% de la surface communale.  |
| Urbanisme et planification du territoire | La commune de Bligny-lès-Beaune est soumise à un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le présent projet photovoltaïque au sol n'est pas compatible avec la zone N secteur Nte auquel le site d'étude appartient. La commune est intégrée au SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. La commune de Bligny-lès-Beaune n'est concernée par aucun PPR. L'enjeu peut être qualifié de très fort au vu de l'incompatibilité du projet avec le PLU en vigueur.   | Très fort         | Enjeu fort de compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification car actuellement le projet n'est pas compatible avec son zonage du PLU.   |
| Contexte agricole                        | Le département de la Côte d'Or est un grand exploitant viticole. La commune de Bligny-lès-Beaune appartient à la petite région agricole de la Plaine 21, et présentait, en 2010, une activité agricole plus importante que celle recensée en 2020. Le site d'étude étant une ancienne décharge, les parcelles ne sont pas utilisées pour l'activité agricole et n'ont jamais été inscrites au RPG. L'enjeu est très faible.   | Très faible       | Aucune parcelle du site d'étude n'est inscrite au Registre Parcellaire Graphique (RPG). Le site est une ancienne décharge.   |
| Forêt                                    | Le département de la Côte d'Or est recouvert à 33% de forêt. Au niveau local, les forêts et milieux semi-naturels occupent 14,4% de la commune de Bligny-lès-Beaune. Deux bosquets sont présents au sein du site d'étude et deux boisements sont limitrophes au site d'étude (à l'ouest et à l'est).<br>L'enjeu est faible.   | Faible            | Deux bosquets sont présents au sein du site d'étude.   |
| Appellations d'origine                   | La commune de Bligny-lès-Beaune appartient au territoire de 6 AOC-AOP, 5 IGP, 2 AOC-IG et 1 IG. Les parcelles du site d'étude ne sont pas utilisées pour l'agriculture, de plus le PLU de Bligny-lès-Beaune indique les surfaces comportant une appellation d'origine, et le site d'étude n'en fait pas parti. L'enjeu retenu peut être qualifié de très faible.  | Très faible       | Plusieurs appellations d'origine sont recensées sur la commune du site d'étude mais aucune sur le site (pas d'activité agricole).  |

| Thème / Sous-thème                      | Enjeu  | Valeur de l'enjeu | Justifications   |
|---|--|-------------------|--|
| Infrastructures et réseaux de transport | La commune de Bligny-lès-Beaune est desservie par plusieurs axes routiers importants (A6, D18, D17, D113...), ainsi que par d'autres routes secondaires qui permettent un accès aux différents hameaux communaux ainsi qu'aux communes limitrophes. La route départementale la plus proche est la D1074, utilisée comme rocade pour contourner le centre-ville de Beaune, elle est située à 275 m au nord du site d'étude. Aucun réseau de transport en commun régional n'est mis à disposition dans la commune. Plusieurs chemins carrossables permettent d'accéder au site d'étude (par l'ouest et le sud). L'enjeu peut être qualifié de faible.  | Faible            | Les axes routiers les plus proches du site d'étude sont des chemins carrossables.  |
| Servitudes et réseaux                   | Un faisceau Hertzien, appartenant à Bouygues Telecom, traverse le site d'étude selon un axe sud-ouest/ nord-est, cependant ce dernier n'est pas activé. Un réseau HTA souterrain appartenant à ENEDIS longe le site d'étude à l'ouest depuis le chemin rural.<br>L'enjeu est qualifié de très faible.  | Très faible       | Une ligne ENEDIS longe le site d'étude et un faisceau Hertzien non activé le traverse.   |
| Santé humaine                           | La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par deux infrastructures classées, l'A6 et la ligne de chemin de fer n°830 000. Le site d'étude, situé à 155 m de la ligne de chemin de fer est en partie concerné par son secteur affecté par le bruit de 300 m (catégorie 1). Périurbaine, la commune présente principalement une pollution lumineuse moyenne, bien qu'elle soit élevée au nord de la commune où se situe le site d'étude (proximité avec la ville de Beaune). Aucun site ou sol pollué n'est recensé sur le territoire communal. Le site « information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) » et le site CASIAS le plus proche sont respectivement à 2,6 km et 800 m du site d'étude.<br>L'enjeu est modéré. | Modéré            | La commune présente une pollution lumineuse moyenne. La commune ne recense aucun site ou sol pollué. Le plus proche est à 800 m (site CASIAS). |
| Risques technologiques                  | La commune de Bligny-lès-Beaune est uniquement soumise au risque de transport de matières dangereuses. Elle n'est pas concernée par le risque industriel, le risque de rupture de barrage ou encore le risque nucléaire. L'enjeu peut être qualifié de faible.   | Faible            | La commune est uniquement soumise au risque de transport de matières dangereuses.  |
| Projets "existants ou approuvés"        | Depuis janvier 2020, un seul projet a fait l'objet d'une enquête publique à moins de 5 km du site d'étude. Il s'agit d'un projet de création du site classé de la Côte Nord de Beaune, cependant le site internet de la préfecture de la Côte d'Or ne donne aucune autre information sur ce projet. Dans ce même rayon, deux projets ont eu un avis MRAe : un projet d'aménagement de la cité des vins et des Climats de Bourgogne et un projet d'aménagement d'un site de production fabrication de viennoiseries. Seul le premier projet a eu un avis de la MRAe en 2020. Il est localisé à 1,4 km au nord-est du site d'étude.<br>Au vu du nombre de projets présents dans un rayon de 5 km site d'étude et de leur nature, l'enjeu est très faible.              | Très faible       | Peu de projets dans les 5 km autour du site d'étude. Le plus près étant à 1,4 km.  |
| <b>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</b>           |  |                   |  |
| Topographie                             | La topographie au niveau de la commune présente des altitudes homogènes comprises entre 199 m et 225 m. L'ensemble du site ne présente que très peu de différences d'altitude (4 m).<br>L'enjeu est très faible.   | Très faible       | Le site d'étude possède une amplitude d'altitude relativement faible.  |
| Sol et sous-sols                        | La géologie du site d'étude est composée de graviers sableux anciens accompagnés de lentilles limoneuses. Elle ne représente pas d'enjeu particulier (enjeu non qualifiable).<br>Le site d'étude est composé d'un sol perméable en friche (non travaillé) issu d'une ancienne carrière et d'une ancienne décharge. Aucun site ou sol pollué ni aucun site industriel n'est recensé sur le site d'étude.<br>L'enjeu retenu pour les sols et sous-sols peut être qualifié de faible.   | Faible            | Le site d'étude présente un sol perméable en friche et fortement végétalisé.   |
| Hydrogéologie                           | La masse d'eau souterraine qui concerne le site d'étude est issue de l'aquifère « Domaine marneux de la Bresse et du Val de Saône » (FRDG535). Ses états quantitatif et chimique sont bons (objectifs de bons états fixés en 2021). Deux points d'eau sont recensés par la BSS dans un rayon de 1 km du site d'étude. Le plus proche est localisé à 805 m au nord. Le site d'étude n'inclut aucun captage ni périmètre de protection qui pourrait y être associé (au plus proche, un PPE à 310 m). L'enjeu peut être qualifié de modéré de par l'enjeu de conservation de la bonne qualité des eaux souterraines.  | Modéré            | Bon état global de la masse d'eau souterraine.   |

| Thème / Sous-thème | Enjeu  | Valeur de l'enjeu | Justifications  |
|--------------------|--|-------------------|---|
| Hydrologie         | <p>Le cours d'eau le plus proche du site d'étude est la Vandène (l'Avant-Dheune), un affluent de la Dheune. Au plus près, la Vandène (l'Avant-Dheune) est à 845 m au sud du site d'étude. Trois plans d'eau sont localisés à proximité du site d'étude, dont le plus proche est à 15 m de ce dernier.</p> <p>La masse d'eau FRDR11198 possède un état écologique mauvais et un état chimique bon. L'objectif d'état écologique pour cette masse d'eau n'est pas strict, il est fixé à 2027. Le bon état chimique est défini pour 2021. La Vandène (l'Avant-Dheune), au niveau de la station n°06037150 « Avant-Dheune à Bligny-lès-Beaune », présente en 2016 un état physico-chimique bon à très bon. Son état écologique n'était pas déterminé. Le site d'étude semble totalement concerné par la présence de zones humides avec une probabilité assez forte à forte. Enfin, le site est classé en zone sensible à l'eutrophisation.</p> <p>L'enjeu retenu est modéré de par la proximité des plans d'eau et la bonne qualité des cours d'eau les plus proches du site d'étude.</p>  | Modéré            | Le cours d'eau le plus proche est à 845 m (état global bon), et 3 plans d'eau sont situés à proximité du site d'étude (le plus près est à 15 m).  |
| Climat             | <p>L'aire d'étude bénéficie d'un climat tempéré, moyennement humide et variable. La zone d'étude est assez ensoleillée, avec une durée moyenne d'ensoleillement de 1 890 h par an. Les températures sont relativement douces avec une moyenne de 11,5°C par an, et le cumul annuel moyen des précipitations est de 802 mm. Les vents les plus fréquents ont des vitesses faibles (entre 1,5 et 4,5 m/s) et les vents forts (&gt; 8 m/s) ont une fréquence de 2,3%. Le climat ne présente pas d'enjeu particulier, étant assez homogène sur tout le territoire national.</p>  | Non qualifiable   | Aucun enjeu ne ressort du climat de la commune de Bligny-lès-Beaune.  |
| Qualité de l'air   | <p>À l'échelle du département de la Côte-d'Or et de la région, les indices de la qualité de l'air sont majoritairement bons à très bons. Localement, les objectifs de qualité de l'air sont respectés aux alentours du site d'étude ce qui en fait un enjeu fort de préservation.</p> <p>Le département de la Côte-d'Or est concerné par la problématique de l'Ambroisie avec plusieurs communes dotées de signalement (plus de 51), mais aucune trace d'Ambroisie n'a été observée sur le site d'étude ou au sein de la commune de Bligny-lès-Beaune. Cependant, quatre communes limitrophes à Bligny-lès-Beaune ont déjà fait l'objet d'une observation de plant d'Ambroisie, dont la commune de Beaune, également limitrophe au site d'étude.</p> <p>L'enjeu peut être qualifié de fort.</p>  | Fort              | Bonne qualité de l'air : enjeux de préservation.<br>L'ambroisie prolifère très rapidement et elle n'a jamais été observée sur la commune, mais l'a été sur 4 communes limitrophes.  |
| Risques naturels   | <p>Un Atlas des Zones Inondables (AZI) est recensé sur la commune de Bligny-lès-Beaune pour le cours d'eau de l'Avant-Dheune. Le site d'étude est entièrement compris dedans. La commune de Bligny-lès-Beaune n'est concernée par aucun PPRi. En majorité, le site d'étude est concerné par une zone sujette aux débordements de nappes. Seule une partie à l'extrémité sud du site est concernée par une zone potentiellement sujette aux inondations de cave. Pour rappel, la topographie à proximité du site d'étude montre que ce dernier est légèrement surélevé par rapport aux chemins et parcelles adjacentes. Le risque d'inondation du cours d'eau de l'Avant-Dheune et du débordement de nappe est donc moindre au sein du site d'étude.</p> <p>La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par le risque de mouvements de terrain uniquement pour l'effet de retrait-gonflement des argiles. Ce dernier est recensé avec un aléa moyen sur la commune de Bligny-lès-Beaune. Le site d'étude se trouve en zone d'aléa faible par rapport au risque sismique.</p> <p>La commune de Bligny-lès-Beaune n'est pas concernée par le risque de feu de forêt. Cependant le site d'étude est situé à la limite d'une commune à risque (Beaune) et à 380 m d'une autre commune à risque (Pommard). Au vu de cette proximité, le site d'étude est sensible au risque de feu de forêt même s'il ne se situe pas en continuité directe des massifs forestiers qui justifient le classement de ces communes.</p> <p>La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par le risque tempête et est exposée à un risque de foudre moyen (avec un maximum de 25 à 30 jours d'orage par an). Enfin, elle est également concernée par un potentiel radon faible de catégorie 1.</p> <p>L'enjeu peut être qualifié de modéré.</p> | Modéré            | La commune de Bligny-lès-Beaune est concernée par les risques de remontée de nappes, d'inondation par submersion/débordement, de retraits-gonflement des argiles, de séismes et de tempête.<br>De plus la commune est sensible au risque de feu de forêt. |

Tableau 76 : Synthèse des enjeux sur le milieu naturel

(Source :)

| Thème / Sous-thème   | Enjeu  | Valeur de l'enjeu  |
|--|--|--|
| <b>ENVIRONNEMENT NATUREL</b>   |  |  |
| Flore et habitats  | E2.221 – Prairie de fauche xéromésophile planétaire médio-européenne : Cette formation prairiale est caractérisée par des conditions édaphiques méso-xérophiles. Le cortège est dominé par des graminées, notamment Arrhenatherum elatius et Bromopsis erecta. Il est complété par des espèces caractéristiques de cette typologie : Daucus carota, Pimpinella saxifraga, Luzula campestris. L'habitat abrite également quelques populations de Vicia pannonica, « vulnérable » en Bourgogne.                | Fort sur les secteurs à <i>Vicia pannonica</i><br>Modéré (Hors secteurs à <i>Vicia pannonica</i> ) |
|  | G1.11 – Saulaie riveraine : Habitat caractéristique des milieux humides, il est dominé par Salix alba et atteste de conditions hygrophiles. Le cortège est typique des milieux frais avec une bonne hygrométrie. Le milieu montre des signes d'assèchement et des frênes morts sur pieds.  | Modéré   |
|  | C1 – Eau dormante de surface : Cet habitat aquatique est utilisé pour la pêche. Il s'agit néanmoins d'un milieu qui abrite une flore aquatique peu développée, mais bien spécifique.   | Faible   |
|  | C3.24 x C3.5 – Communauté non graminéoïde bordant l'eau x Berges périodiquement inondées : Cet habitat, localisé au niveau d'une dépression périodiquement en eau, abrite un cortège peu diversifié mais bien spécifique des milieux aquatiques.   | Faible   |
|  | E2.2 – Prairie de fauche de basse et moyenne altitude : Il s'agit d'une formation prairiale localisée sur divers secteurs (au sein de la zone d'implantation potentielle, entre les vignes, à proximité de l'étang de pêche). Elle est composée d'espèces mésotrophes, dominées par les graminées. Le milieu abrite également des rejets d'Ailanthus altissima et de Robinia pseudoacacia.   | Faible   |
|  | F3.11 – Fourrés médio-européens sur sol riche : Formation arbustive des milieux méso-eutrophes, elle est pauvre en espèces. Celles le constituant sont communes, dominées par Prunus spinosa. La strate herbacée est quasi nulle.  | Très faible  |
|  | E5.15 – Champs d'herbacée non graminéoïdes des terrains en friche : Cet habitat est composé d'un cortège d'espèces rudérales, mais dénombre également de très nombreuses espèces exogènes, en plus ou moins grande abondance. Il est également concerné par Datura stramonium, espèce exotique envahissante, qui est abondamment présente sur le milieu.   | Très faible  |
|  | I1.1 – Monoculture intensive : Cette formation monospécifique illustre une très faible diversité spécifique. Elle peut néanmoins abriter des espèces messicoles spécifiques.   | Très faible  |
|  | FB.4 – Vignoble : Cet habitat, issu du domaine viticole, se caractérise par des rangées de vignes. L'entretien des parcelles limite le développement d'espèces particulières.  | Très faible  |
|  | G5 – Alignement d'arbres : Le milieu concerne des individus de Populus nigra alignés à proximité de l'étang de pêche.  | Très faible  |
|  | F3.131 x F9.35 – Roncier x Formation d'arbustes invasifs : Mosaïque d'habitats avec un cortège peu diversifié, elle accueille cinq espèces exotiques envahissantes en Bourgogne : Ailanthus altissima, Buddleja davidii, Phytolacca americana, Reynoutria japonica et Robinia pseudoacacia.  | Très faible  |
|  | J6 – Zone de dépôt de déchets : Cet habitat est caractérisé par le dépôt de déchets inertes issus d'activités anthropiques.  | Nul  |
| J4 – Route et chemin : Cet habitat illustre les axes de déplacements automobiles et piétons du site. Il est sans végétation. | Nul  |  |
| Avifaune   | Enjeux spécifiques :<br>Pie-grièche écorcheur : plusieurs individus observés, dont un couple. Espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux – Nidification probable   | Fort   |
|  | Enjeux spécifiques :<br>Présence d'espèces patrimoniales potentiellement nicheuses : Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Tourterelle des bois, Alouette lulu, Bruant jaune, Mésange à longue queue – Espèces affiliées aux milieux semi-ouverts.<br>Martin-pêcheur d'Europe : espèce sédentaire – Utilisation des zones humides de l'aire d'étude immédiate pour la chasse<br>Tarier pâtre : Observation d'adultes en compagnie de jeunes – nidification au sein des milieux semi-ouverts. | Modéré   |
|  | Enjeux spécifiques :<br>Présence d'espèces migratrices ou hivernantes communes en région : Alouette lulu, Bruant des roseaux, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, Tarier pâtre, Serin cini, Verdier d'Europe, Alouette des champs, Bouvreuil pivoine, Bruant jaune – zone de halte et de nourrissage au sein de l'aire d'étude immédiate<br>Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Milan noir : présence d'individu en survol pouvant s'alimenter au sein de la zone d'étude.         | Faible   |
|  | Enjeux spécifiques :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.   | Très faible  |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Zone buissonnante développée : Secteur de nidification probable de la Pie-grièche écorcheur.  | Fort   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Milieux semi-ouverts (fourrés, formations arbustives, saulaie) ; territoire de reproduction potentielle pour de nombreux passereaux (Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Serin cini, Alouette lulu, Bruant jaune, Mésange à longue queue – zone de halte et de reproduction.<br>Plan d'eau : zone de chasse et de reproduction (berge) possible pour le Martin-pêcheur d'Europe – zone de halte et de nourrissage pour les oiseaux d'eau.   | Modéré   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Milieux ouverts prairiaux : zone d'alimentation pour les passereaux.  | Faible   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Terrain en friche (zone herbacée), milieux agricoles (cultures, vignobles...) : secteur peu attrayant pour l'avifaune – très faible diversité spécifique  | Très faible  |
| Chiroptères  | Enjeux spécifiques :<br>Noctule commune : Présence très régulière – Faible activité de chasse dans la zone de friche durant la mise-bas – Présence possible en gîte arboricole.<br>Pipistrelle commune : Présence très régulière en chasse – Forte activité de chasse à l'étang – Activité faible à modérée sur le reste du site.  | Modéré   |
|  | Enjeux spécifiques :<br>Barbastelle d'Europe : Présence occasionnelle en transit – Présence possible en gîte arboricole.<br>Grand Murin : Présence régulière – Faible activité de transit le long des lisières et dans la zone de friche.  | Faible   |

| Thème / Sous-thème   | Enjeu   | Valeur de l'enjeu  |
|--|---|--|
|  | Noctule de Leisler : Présence régulière – Faible activité de chasse le long des lisières durant la mise-bas – Présence possible en gîte arboricole.<br>Pipistrelle de Kuhl : Présence très régulière – Forte activité de chasse à l'étang pendant la mise-bas – Faible activité de transit sur le reste du site.  |  |
|  | Enjeux spécifiques :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment   | Très faible  |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Saulaies riveraines et arbres remarquables (arbres morts, alignement de peupliers) : Potentialités modérées de gîtes arboricoles.<br>Étang de pêche à l'ouest et zone humide à l'est : Secteur d'intérêt principal pour les chiroptères – Activité globalement forte durant toute l'année – Diversité faible – Territoire principal de chasse pour la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl.   | Modéré   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Autres milieux arborés : Potentialités faibles de gîtes arboricoles.<br>Fourrés et autres bosquets arbustifs : Potentialités très faibles à nulles de gîtes arboricoles – Faible activité durant toute l'année – Diversité moyenne – Zones de transit pour un cortège d'espèces généralistes notamment pour la Pipistrelle commune, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Pipistrelle de Kuhl.<br>Lisières : Activité modérée durant toute l'année – Diversité moyenne – Zones secondaires de chasse pour la Pipistrelle commune et la Noctule de Leisler – Zones de transit pour le reste du cortège dont le Grand Murin et la Pipistrelle de Kuhl.<br>Friches et zones de dépôt : Activité faible à modérée durant toute l'année – Diversité moyenne – Zones secondaire de chasse pour la Pipistrelle commune et la Noctule commune – Zones de transit pour le reste du cortège dont le Grand Murin, la Barbastelle d'Europe, la Pipistrelle de Kuhl et la Noctule de Leisler. | Faible   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment  | Très faible  |
| Mammifères « terrestres »  | Enjeux spécifiques :<br>Lapin de Garenne : Espèce présente en divers endroits du site d'étude, avec cinq individus observés.  | Faible   |
|  | Enjeux spécifiques :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.  | Très faible  |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Fourrés, arbustes, zones boisées : Zones de refuge pour de nombreuses espèces – Corridors de déplacement.<br>Prairies, zones à espèces rudérales : Zones de nourrissage des espèces de mammifères « terrestres ».<br>Étang : zone de nourrissage et de refuge pour plusieurs espèces.  | Faible   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, ...).  | Très faible  |
|  | Amphibiens  | Enjeux spécifiques :<br>Crapaud commun : Bien que non patrimoniale, cette espèce est toutefois protégée sur le territoire national. Au moins cinq individus chanteurs ont été contactés sur la zone de projet.<br>Complexe des Grenouilles vertes : Douze individus ont été observés au sein du secteur d'étude. |
| Enjeux spécifiques :<br>Étang et zone humide : zone de reproduction probable pour les amphibiens.  |   | Modéré   |
| Enjeux spatiaux :<br>Zones boisées et fourrés : Zone de refuge pour les amphibiens lors de leur phase terrestre – Corridors de déplacement.  |   | Faible   |
| Enjeux spatiaux :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, zones ouvertes).  |   | Très faible  |
| Reptiles   | Enjeux spécifiques :<br>Couleuvre d'Esculape : Un individu observé au niveau d'une zone rudérale.   | Faible   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Fourrés, zones rudérales, arbustes : Secteurs de caches, de nourrissage, propices à la thermorégulation et la reproduction des reptiles.<br>Prairies et autres milieux herbacées : Zones de chasse potentielle pour les reptiles.<br>Boisements : Zones de reproduction, de refuge, de nourrissage et de déplacement pour l'ensemble des espèces de reptiles – Corridors de déplacement.   | Faible   |
|  | Enjeux spatiaux :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, zones ouvertes).   | Très faible  |
|  | Entomofaune   | Enjeux spécifiques :<br>Leste sauvage : Espèce quasi-menacée en Bourgogne – Odonates inféodé aux milieux humides stagnants et ensoleillés.   |
| Enjeux spécifiques :<br>Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des espèces non mentionnées précédemment.   |   | Très faible  |
| Enjeux spatiaux :<br>Étang : zone de reproduction pour les odonates, dont une espèce patrimoniale.   |   | Modéré   |
| Enjeux spatiaux :<br>Fourrés, arbustes, zones boisées : Zones de refuge pour de nombreuses espèces.<br>Prairies : Zone de chasse potentielle pour les odonates, zone d'activité des orthoptères et lépidoptères. |   | Faible   |
| Enjeux spatiaux : Les enjeux sont jugés très faibles pour le reste des habitats non mentionnés précédemment (chemins, cultures, ...).  |   | Très faible  |

Tableau 77 : Synthèse des enjeux sur le paysage et le patrimoine

| Thème / Sous-thème                  | Sensibilité  | Valeur de la sensibilité |
|-------------------------------------|--|--------------------------|
| <b>PAYSAGE ET PATRIMOINE</b>        |  |                          |
| Aire d'étude éloignée et rapprochée | Il a été vu que la topographie du territoire d'étude est favorable à une visibilité des parcelles du projet depuis les Hautes Côtes qui marquent le nord-ouest de l'AEI. Ailleurs, la planitude du paysage ne permet pas d'ouvrir les vues sur le site d'étude. De ce fait, il est possible de lire la zone de projet à plusieurs reprises lors du parcours de ces hauteurs, ce qui entraîne également des liens visuels avec des éléments du patrimoine protégé. Les Climats du vignoble du Bourgogne (Site UNESCO), la Côte Méridionale de Beaune (Site inscrit) ainsi que l'Église Saint-Pierre et Saint-Barthélemy à Pommard et la Chapelle du Cimetière à Volnay (monuments historiques) entretiennent donc un lien visuel avec les parcelles du projet. Cependant, au vu de l'étendue de ces panoramas, de la faible emprise du site d'étude et de l'éloignement de l'observateur, il a été vu que la modification de la zone de projet ne viendrait pas influencer sur la qualité paysagère et patrimoniale de ces localités.<br>Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant les aires d'étude éloignée et rapprochée est négligeable.  | Négligeable              |
| Aire d'étude immédiate              | L'aire d'étude immédiate est assez éloignée du centre de Beaune pour n'inclure aucun de ses éléments patrimoniaux. En revanche, il a été remarqué que le périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Climats du vignoble de Bourgogne, occupe le tiers ouest de l'AEI. Depuis le parcours de son extrémité, le long de la voie ferrée, il est possible de lire le site d'étude dans le paysage à quelques reprises. Cependant, cette portion du bien UNESCO s'ouvre initialement sur la zone industrielle voisine et présente des éléments nettement anthropiques qui artificialisent les champs de visibilité (routes départementales, zone d'activité, voie ferrée). Au vu de son emprise limitée, la modification du site d'étude ne viendrait pas compromettre l'essence du bien à cette échelle, mais devra malgré tout faire l'objet d'une intégration paysagère afin de le rendre le plus discret possible.<br>Concernant les voies de circulation, l'AEI se compose de deux axes routiers relativement passants : la D 1074 qui permet de contourner Beaune et la D 18 qui rejoint le centre de Bligny-lès-Beaune. Lors du parcours du premier, le conducteur prend légèrement de la hauteur, ce qui lui permet de dominer le site d'étude en ouvrant les paysages dans sa direction. Cependant, sa vitesse de déplacement ainsi que l'environnement traversé initialement industrialisé ne permettra pas au projet de se détacher dans le paysage de manière significative. Le parcours du second axe principal ouvre très ponctuellement le paysage en direction du site d'étude, ce qui le rend peu prégnant dans le paysage traversé. Finalement, l'axe de circulation le plus exposé à la réalisation du projet est le chemin empierré longeant la limite sud du site d'étude. Il n'est pas compris dans un itinéraire cyclable, mais permet tout de même de rejoindre l'espace de loisir de « Beaune – Côté Plage ». La modification du paysage traversé pourrait donc avoir une influence sur l'image de ce lieu de loisir. À noter que ce chemin empierré semble utilisé toute l'année pour le loisir (promenade, course, VTT...).<br>L'analyse de l'aire d'étude immédiate a mis en évidence la proximité de l'extrémité nord du bourg de Bligny-lès-Beaune. Ainsi, les habitations qui se positionnent le long de sa frange nord sont relativement exposées à la modification du site d'étude, puisque leurs ouvertures s'ouvrent dans cette direction. Autrement, les habitations situées plus en amont voient leur environnement être davantage qualifié par la proximité du bâti, ce qui les isole visuellement du site d'étude.<br>La complexité de l'environnement qui encadre le site d'étude et la diversité de ses fonctions justifient la sensibilité attribuée à cette échelle d'étude vis-à-vis du projet solaire. En effet, la conception de ce dernier devra prendre en compte la proximité du bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, la zone de loisir, la proximité d'itinéraires cyclables et de promenade, et d'habitations. Cependant, l'emprise limitée et rassemblée du site d'étude encourage la mise en place d'un projet à taille humaine dont l'intégration pourrait être favorisée par la mise en place de mesures paysagères.<br>Pour ces raisons, la sensibilité paysagère et patrimoniale concernant l'aire d'étude immédiate est modérée. | Modérée                  |
| Site d'étude                        | Le site d'étude dont l'emprise se limite à 4,7 hectares présente plusieurs structures paysagères. La principale d'entre elles est dessinée par une surface enherbée relativement peu développée, qui semble investir peu à peu un espace remblayé. Cette couverture investit la portion la plus haute du site d'étude, et son parcours permet à l'observateur de surplomber les alentours. La visibilité d'éléments se trouvant dans l'AEI et au-delà témoigne de la visibilité de la parcelle depuis l'extérieur.<br>Le nord du site d'étude est occupé par une friche arbustive dont la densité rend sa prospection difficile. Le gabarit des essences qui la composent ne permet pas de classer cette partie comme étant remarquable, mais la conservation de ses éléments arbustifs périphériques pourrait conforter l'intégration du projet dans son environnement.<br>Enfin, deux bosquets viennent cadrer l'entrée du site d'étude. Ils diffèrent de la friche par la diversité des essences présentes et par leur volume. Ils représentent la sensibilité apparente du site d'étude, puisque ce volume végétal permet de limiter les visibilités de l'intérieur du site d'étude depuis le sud.<br>Autrement, le site d'étude ne présente pas d'autres caractéristiques paysagères le rendant intéressant. Pour ces raisons, la sensibilité paysagère concernant le site d'étude est faible.  | Faible                   |
| Synthèse globale                    | Actuellement, le site d'étude s'intègre correctement dans cet environnement à la croisée de vignobles, cultures, et zones urbanisées. Il reste cependant remarquable par son allure topographique qui le place en position dominante et par sa friche tranchant avec la culture des parcelles environnantes.<br>Il a été vu que, malgré l'appréciation de paysages favorables ouverts à la visibilité du site d'étude, ce dernier ne sera pas influent sur les paysages visibles au-delà de l'AEI. De ce fait, la forte patrimonialité du territoire d'étude (représentée par le bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, par la cité de Beaune et par plusieurs SPR) ne sera pas influencée de manière significative par la mise en place du projet. Finalement, le parc photovoltaïque sera essentiellement visible depuis le parcours de l'aire d'étude immédiate. Il a été vu que les principales sensibilités concernent la proximité de cheminements desservant « Beaune – Côté Plage » et celle des habitations de la frange nord de Bligny-lès-Beaune. Afin d'intégrer le projet dans cet environnement complexe et quotidiennement fréquenté, il est primordial de mettre en place des mesures qui favorisent la dissimulation visuelle de l'ouvrage tout en valorisant sa nature auprès de l'itinéraire cyclable de proximité. Autrement, les autres voies de circulation qui permettent d'apprécier le site d'étude présentent une emprise de ce dernier modérée, diminuant ainsi la sensibilité les concernant. Malgré l'ouverture parfois notable du site d'étude sur son environnement proche, il est à noter qu'il n'est pas possible de percevoir le site d'étude depuis la zone de loisir de « Beaune – Côté Plage ».<br>L'impact paysager que pourra avoir le projet sur le paysage peut être davantage limité, à condition de mettre en place les préconisations précédemment citées qui favoriseront l'intégration du projet dans cet environnement diversifié et patrimonial.  | Négligeable à modérée    |

## Chapitre 4 : DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES

## I. INTRODUCTION

Conformément à l'alinéa 7° de l'article R.122-5 du Code de l'environnement, l'étude d'impact doit présenter les principales raisons du choix effectués par le Maître d'ouvrage. Cela se formalise par une « *description des solutions de substitution raisonnables qui ont été examinées par le maître d'ouvrage, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques, et une indication des principales raisons du choix effectué, notamment une comparaison des incidences sur l'environnement et la santé humaine.* »

Il s'agit d'exposer les principaux éléments ayant motivé les choix pris lors de l'identification du site, du développement du projet concernant sa conception et la définition de ses caractéristiques techniques spécifiques.

L'élaboration d'un projet solaire photovoltaïque comporte de nombreuses étapes de réflexion et d'adaptation, depuis l'étude de faisabilité du projet, du lieu d'implantation, de la construction et jusqu'à celle de l'exploitation. Plusieurs de ces étapes font l'objet d'études comparatives portant sur la faisabilité et les performances techniques, environnementales et économiques.

Dans le cas des aménagements solaires photovoltaïques au sol, il n'y a qu'un seul parti possible : « la création d'une centrale solaire photovoltaïque ». Il ne s'agit pas de comparer deux aménagements électrogènes différents. Le présent chapitre a ainsi pour objet de présenter succinctement les critères qui ont guidé les choix opérés par le porteur du projet, notamment du point de vue des préoccupations techniques, environnementales, paysagères et règlementaires, qui ont permis de retenir le parti d'aménagement présenté dans le *Chapitre 2*.

## II. CRITERES DE CHOIX

### II. 1. Présentation des variantes

#### Variante n°1

Cette première variante d'implantation utilise au maximum l'emprise de la zone d'implantation potentielle. La centrale est composée de 30 rangées de panneaux fixes orientés sud-sud-ouest d'une inclinaison de 25°. Les tables sont construites avec deux panneaux superposés à la verticale pour un total d'environ 6 000 panneaux.

L'entrée actuelle du site (au sud) n'a pas été conservée pour être positionnée, avec l'ensemble des éléments techniques de la centrale (PDL, local maintenance, citerne), au nord-ouest du site. Une piste latérale permet l'accès au sud de la centrale et se termine par une aire de retournement.

#### Variante n°2

Cette seconde variante propose une implantation des tables de panneaux sur un axe nord-ouest/sud-est à l'aide de la technologie dites trackers. Les panneaux sont ainsi orientés vers l'est le matin, puis suivent la course du soleil au fil de journée pour terminer orientés à l'ouest.

La centrale est ainsi organisée avec 31 rangées de panneaux, chacune composée d'un panneau à la verticale pour un total d'environ 3 200 panneaux.

L'entrée actuelle du site est conservée pour celle de la centrale et les éléments techniques sont maintenus au nord-ouest desservi par une piste latérale terminée par une aire de retournement. La citerne est placée au centre du site.

#### Variante n°3 – variante retenue

Cette dernière variante reprend des éléments de conception des deux variantes précédentes.

La centrale est ainsi composée de 20 rangées de panneaux orientés sud-ouest et construite avec 3 panneaux à la verticale, pour un total d'environ 6 000 panneaux.

Pour le reste, la conception de la centrale reprend les mêmes principes que la variante deux, à savoir, la conservation de l'entrée existante du site, une piste latérale qui dessert les éléments techniques au nord-ouest et qui se termine par une aire de retournement.

Après comparaison, cette dernière variante semble être le meilleur compromis, entre la préservation de la biodiversité, la prise en compte des enjeux paysager et l'efficacité énergétique. C'est donc la variante 3 qui est retenue pour la suite de l'étude et le dossier.

Tableau 78 : Synthèse de la comparaison des variantes selon les critères écologiques

(Source : ENVOL ENVIRONNEMENT)

| Figure 72 - Synthèse de la comparaison des variantes selon les critères écologiques |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Taxons  | Variante n°1   | Variante n°2   | Variante n°3   |
| Avifaune  | Implantation des panneaux photovoltaïques au sein du secteur de reproduction probable de la Pie-grièche écorcheur<br>Conservation d'une partie des habitats favorables aux espèces typiques des milieux semi-ouverts (Chardonneret élégant, Serin cini, Linotte mélodieuse, Tarier pâle)                             |  |  |
|   |  |  | Diminution du nombre de rang de panneaux photovoltaïques permettant de conserver des secteurs favorables à la nidification des espèces des milieux ouverts (exemple : Alouette lulu) |
| Chiroptères   | Évitement des secteurs favorables aux gîtes arboricoles<br>Absence de milieux fonctionnels intéressants pour la chiroptérofaune au sein de la zone d'implantation potentielle  |  |  |
| Faune « terrestre »   | Aucun enjeu notable au sein de la future zone d'implantation des panneaux photovoltaïques<br>Les milieux d'intérêts pour l'entomofaune et les amphibiens sont les étangs. Ces milieux sont présents en dehors de la zone d'implantation potentielle  |  |  |
| Flore / Habitats  | Implantation au sein d'une partie de l'habitat d'intérêt communautaire « prairie de fauche » de la zone d'implantation potentielle (0,09 hectare / 14 % de l'habitat)  | Diminution des surfaces impactées de l'habitat d'intérêt communautaire (5 m <sup>2</sup> pour la variante 2 (0,07 %) et 12 m <sup>2</sup> pour la variante 3 (0,18 %))<br>Évitement des stations de la flore patrimoniale <i>Vicia pannonica</i> |  |
|   | L'accès au parc passe par l'habitat d'intérêt communautaire précédemment cité<br>Mise en place des plateformes pour la citerne le PDL et le local de maintenance au sein de ce même habitat.<br>Implantation d'une plateforme à proximité d'un secteur de présence de la flore patrimoniale <i>Vicia pannonica</i> . |  |  |

Les plans de masse des trois variantes présentées ci-dessus sont disponibles sur les pages suivantes.

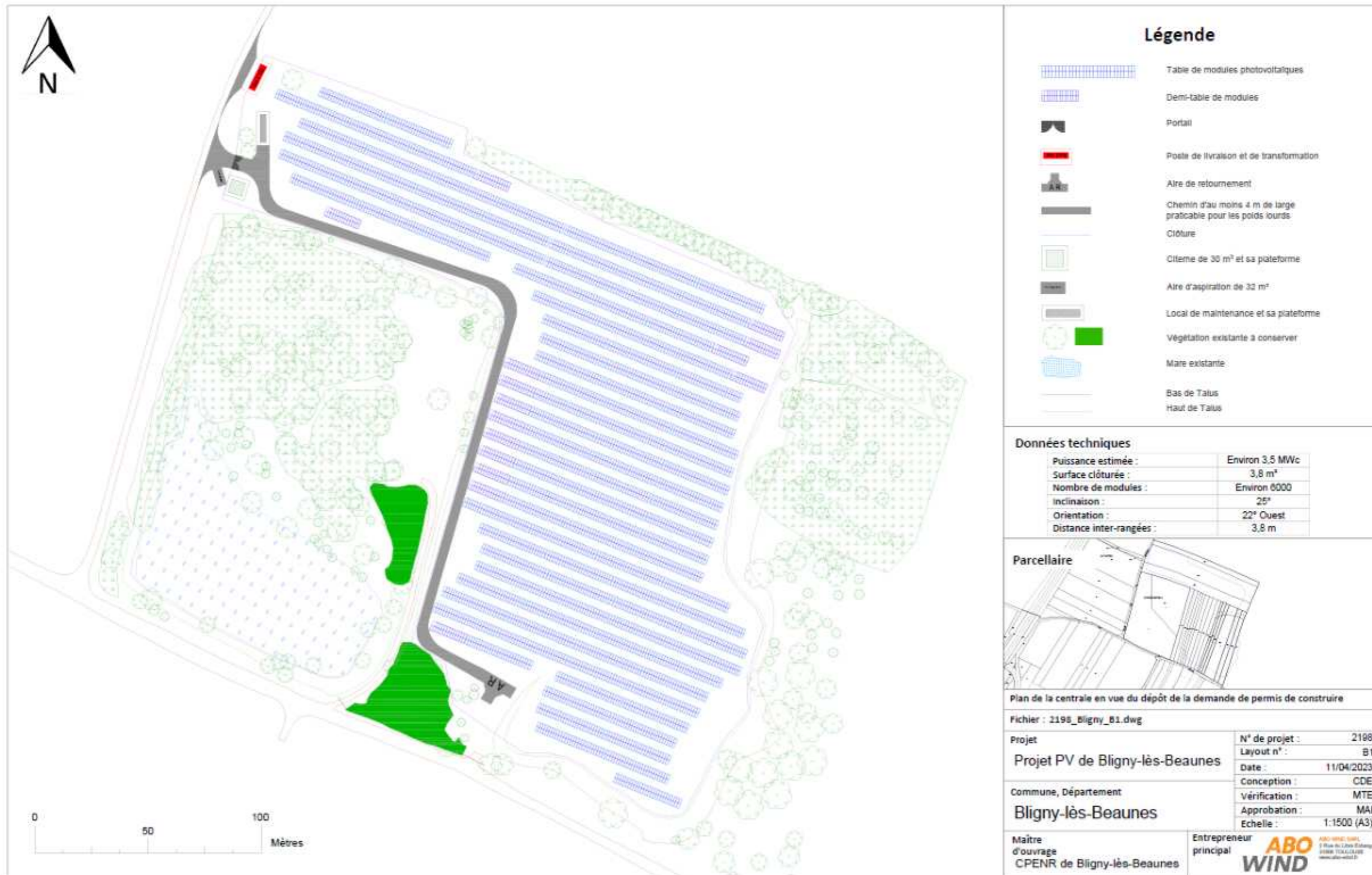


Figure 323 : Présentation de la variante n°1 du projet de centrale photovoltaïque au sol de Bligny-lès-Beaune  
(Source : ABO Energy)